



Waremmes, le 18/01/2022

Compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
de la Commune d'Oreye du 18 janvier 2022

Présences à la réunion:

*membres élus

	Nom	Prénom	Présence
1	ARNONE	Claudio	Excusé
2	BARTHOLOME	Véronique	X (visio)
3	BONNECHERE	Josy	Excusée
4	BRENNE	Freddy	
5	CHARLIER*	Vanessa	X (visio)
6	CHAUVIER	Sabine	
7	CULOT	Aurore	X (visio)
8	DAERDEN*	Jean Marc	X
9	DE LEEUW*	Magali	X
10	DELMOTTE	Stéphane	Démissionnaire
11	DELVAUX	Delphine	X (visio)
12	DONIS	Philippe	Démissionnaire
13	DRAYE	Anne-Françoise	X
14	FENARD	Brigitte	Excusée
15	HAPPART*	Chloé	X (visio)
16	JACOBS	Nicolas	
17	LAHAYE	Bernadette	X
18	LANDRAIN	Michèle	X
19	MARNEFFE	Marie-Françoise	
20	MARROCO	Guiseppe	X
21	ORY	Gilles	Excusé
22	PANS	Christian	X (visio)
23	RADOUX*	Jean Pierre	X
24	USE	Jacqueline	Excusée
25	VANDERMEER	Christian	X (visio)
26	VERNIERS	Luc	X (visio)

Le quorum est atteint :10 citoyens et 5 élus

Pour l'administration communale : Bénédicte Monfort, Service Urbanisme et agent-relais de l'ODR

Pour la FRW : Aurélie Vandeberg et Laetitia Urbanczyk, agents de développement

Pour raisons sanitaires, la réunion s'est déroulée de manière hybride, avec 8 membres connectés en visio-conférence et 7 en présentiel à l'administration communale.

Introduction

L'ordre du jour suivant est présenté :

- 1. Budget participatif (+ vote)
- 2. Demande de convention à activer en 2022 (+ vote)
- 3. Rapport annuel 2021 et projets 2022 (+ vote)
- 4. Divers

La présidente de la CLDR, Madame De Leeuw, accueille les participants et présente les agents de développement de la FRW qui remplacent Vincent Legrand, en congé maladie. Il s'agit de Laetitia Urbanczyk, accompagnée d'Aurélie Vandeberg en soutien pour la réunion.

1. Budget participatif

En guise d'introduction et pour se replonger dans le sujet déjà présenté lors des réunions précédentes de la CLDR, Laetitia anime un quizz de 4 questions relatives au règlement du futur budget participatif.

Il est rappelé que l'objectif de ce point est de valider en séance la décision de mener un budget participatif. **La CLDR marque son accord à l'unanimité.**

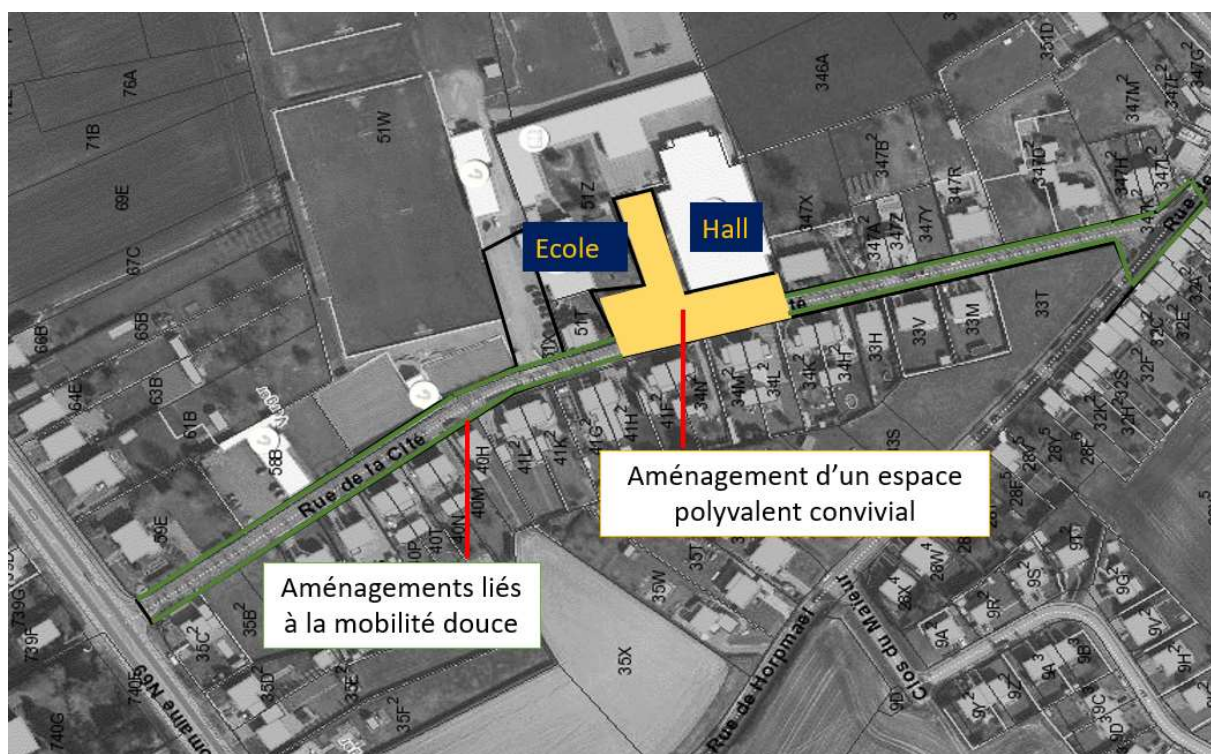
2. Projets en demande de convention

Le groupe de travail « espaces publics » ainsi que la CLDR se sont réunis en octobre 2021 afin de retravailler 3 fiches-projets prioritaires relatives à la sécurisation des abords des écoles et des cœurs de village.

Ces 3 fiches sont présentées en insistant sur les derniers apports réalisés lors de l'actualisation la fiche, notamment la définition du périmètre et l'estimation budgétaire.

Un moment de questions et échanges est prévu après chaque présentation de fiche.

Fiche 1.3 : Aménagement d'un espace convivial sécurisé aux abords de l'école d'Oreye

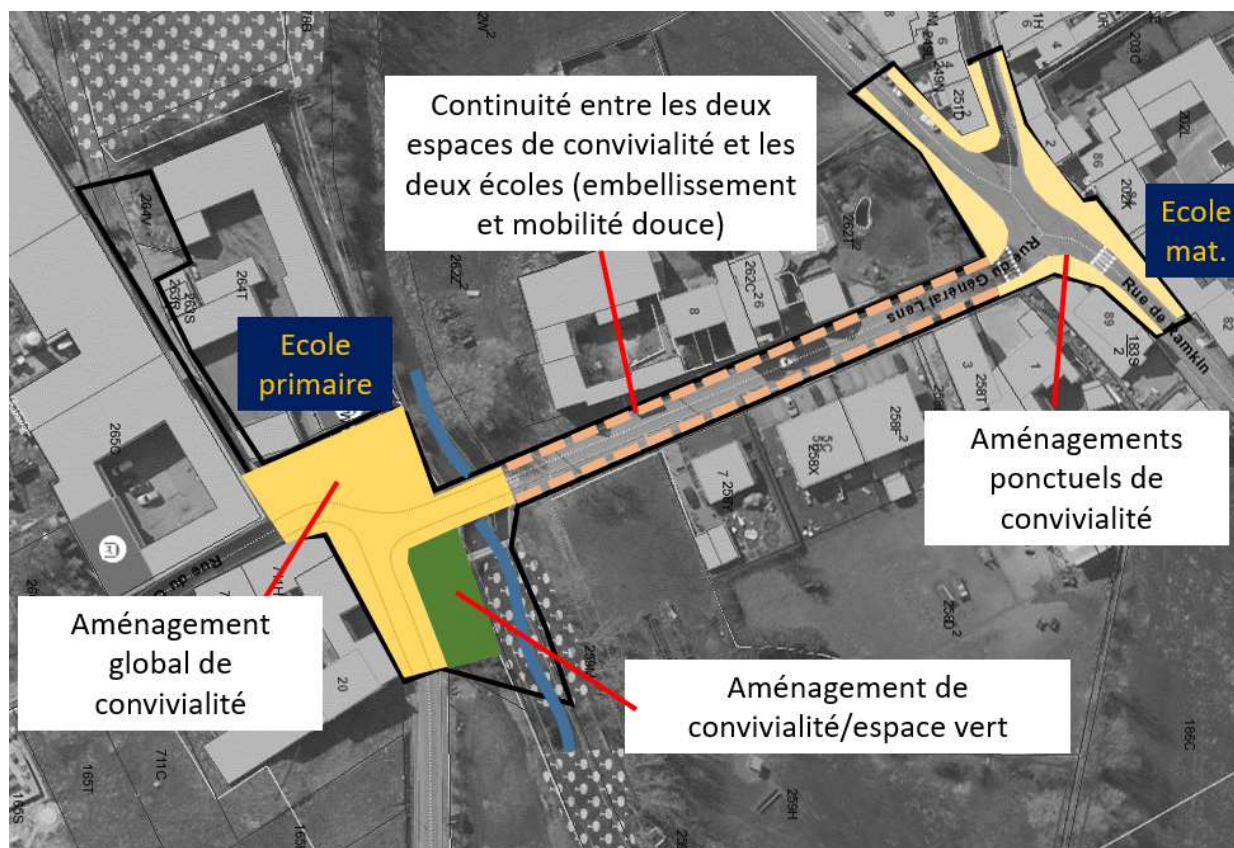


Estimation globale du coût					Sources de financement	
Type d'aménagement	Unité	Prix unitaire (HTVA)	Superficie	Total (HTVA)	DR	Commune
Aménagement permettant une utilisation fonctionnelle polyvalente de l'espace et la création d'un espace de qualité : réfection des revêtements, création d'un espace de type espace partagé, plantations, mobilier, dépose-minute...	m ²	170€ (hors coûts réseaux, égouttage et éclairage)	2.500 m ²	425.000€		
Aménagements liés à la mobilité douce à proximité directe de l'école : rénovation des trottoirs, mises en jauge et déplacement de certains arbres, mise à sens unique de la voirie...; et aménagement et sécurisation du carrefour (rue de la Cité – rue de Horpmael) pour vélos et piétons	m ²	100€ (hors coûts réseaux, égouttage et éclairage)	(800 m x 1,5 m) = 1.200 m ²	120.000€		
SOUS-TOTAL HTVA				545.000€		
Frais d'études HTVA	10% du coût des travaux			54.500€		
TOTAL HTVA				599.500€		
TOTAL TVAC				725.395€	300.000€	425.395€

Questions-réponses :

- Il est rappelé l'importance de la mise en sens unique de la rue de la Cité. Ce point est bien prévu dans la fiche-projet même s'il a été moins accentué lors de la présentation orale. La question est posée s'il serait judicieux de réaliser cette mise à sens unique plus rapidement vu le peu de moyen financier que cela représente et que l'efficacité a été prouvée lors du test. La Commune répond que cela pourrait s'envisager mais qu'il serait préférable d'attendre l'étude globale du périmètre qui sera réalisée par un auteur de projet. Cela permettra d'englober la réflexion avec le carrefour avec la rue Horpmael, qui nécessite une sécurisation pour les usagers faibles, surtout en cas de mise en sens unique.
- Un participant s'inquiète des places de parking devant l'école et sur le parking du hall de sport, qu'il estime indispensable de maintenir. L'aménagement de la zone en espace fonctionnel polyvalent de qualité prévoit de garder les places de parking mais en les réorganisant afin de rendre l'espace plus fonctionnel et plus convivial que dans sa disposition actuelle. Un dépose-minute est également prévu, tout cela pour assurer une polyvalence de l'espace.
- L'estimation budgétaire apparaît conséquente. A ce stade-ci, une estimation est réalisée au m² courant et il est important de ne pas sous-évaluer afin d'éviter les surprises sur les engagements financiers. Le budget sera affiné par la suite par l'auteur de projet, lorsque le projet sera plus détaillé.
- Il est rappelé que l'objectif est de se mettre d'accord sur les enjeux et les besoins à prendre en compte ainsi que le périmètre à englober pour activer la demande de subsides. Suite à l'accord pour le subventionnement, un auteur de projet sera désigné et creusera le projet plus en profondeur. Les citoyens riverains ainsi que les membres de la CLDR seront à nouveau consultés à ces prochains stades.

Fiche 1.5 : Aménagement d'espaces conviviaux sécurisés aux abords des écoles de Lens-sur-Geer



FRW Fiche 1.5 actualisée « Aménagement d'espaces conviviaux sécurisés aux abords des écoles de Lens-sur-Geer »
Type de subside demandé : catégorie 2 – espace public dédié à la convivialité (80% de max. 500.000 €)

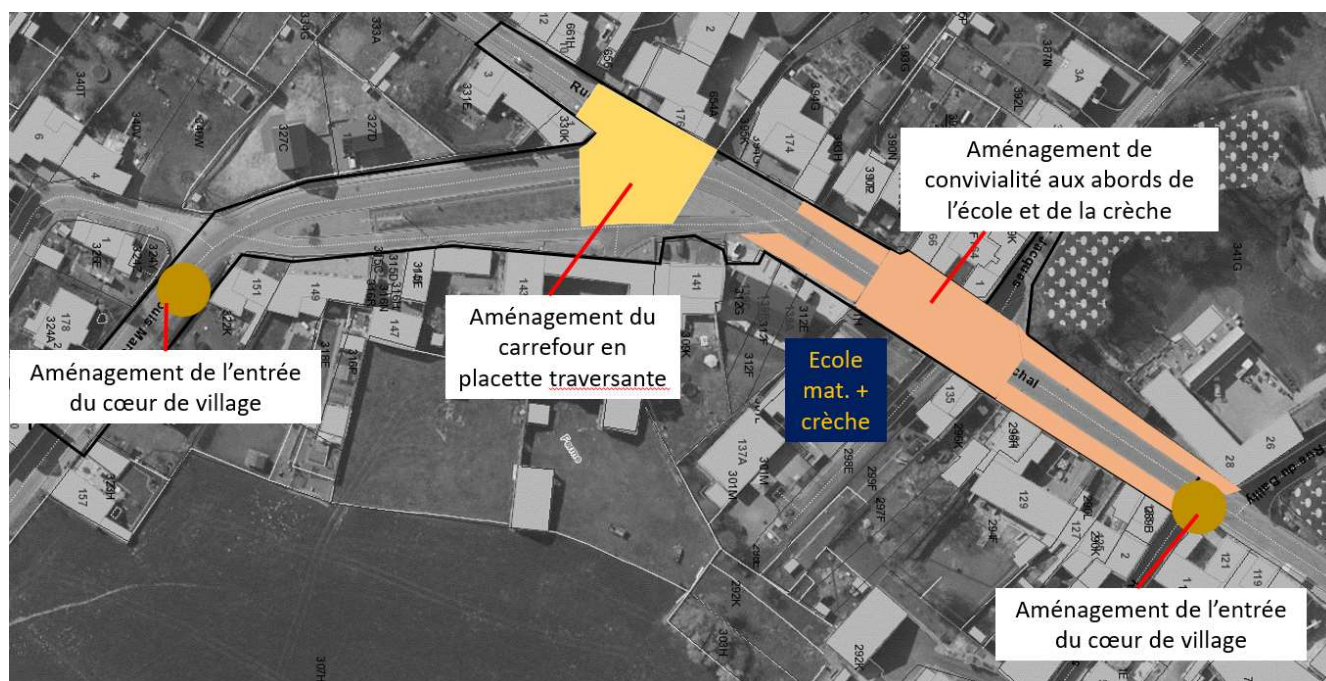
Estimation globale du coût					Sources de financement	
Type d'aménagement	Unité	Prix unitaire (HTVA)	Superficie	Total (HTVA)	DR	Commune
Aménagements ponctuels de convivialité (école maternelle) pour rendre l'espace plus qualitatif et plus utilisé : embellissement de l'espace aux abords de la fontaine, intégration des zones d'arrêt de bus, mobilier, plantations, marquage...	m²	125€ (hors coûts réseaux, égouttage et éclairage)	720 m²	90.000€		
Aménagement global de convivialité (école primaire) à dominance minérale permettant une utilisation fonctionnelle de l'espace et la création d'un espace de qualité : réfection des revêtements, réduction des emprises de voirie, mobilier, plantations...	m²	170€ (hors coûts réseaux, égouttage et éclairage)	1.350 m²	229.500€		
Aménagement à dominance végétale et perméable : pelouse, plantations dont certains arbres mis en jauge de la fiche 1.3, mobilier...	m²	100€	350 m²	35.000€		
Continuité entre les deux espaces de convivialité et les deux écoles (rue Général Lens) : apport de végétation, mobilier, embellissement, favorisation des usagers lents...	forfait	50.000€	/	50.000€		
SOUS-TOTAL HTVA				404.500€		
Frais d'études HTVA		10% du coût des travaux		40.450€		
TOTAL HTVA				444.950€		
TOTAL TVAC				538.389,5€	400.000€	138.389,5€

Questions-réponses :

- La Commune fait remarquer que le terrain Beneo (où du parking était prévu) n'est pas repris dans cette fiche car il est difficile de justifier une acquisition de terrain uniquement pour des aménagements de type parking en développement rural. Monsieur Daerden confirme l'intérêt de ce terrain bien situé au centre du village et la volonté de la Commune de l'acquérir. Les aménagements qui y seraient faits sont à confirmer.

- Une participante rappelle le projet de mettre une partie de la rue Général Lens (celle qui part vers la gauche de l'école primaire) en sens unique. La FRW explique que ce n'est pas repris dans le périmètre car cela n'implique pas d'investissement en développement rural.
- Les TEC sont à englober dans les partenaires.
- Un participant souhaite être rassuré sur la prise en compte d'un aménagement cyclable dans le périmètre, ce qui est bien le cas.
- Le besoin en parking est à nouveau soulevé et une demande est faite de ne pas oublier les besoins des riverains proches (grosse fermes) et les futures habitations. Madame De Leeuw confirme que les futures habitations seront construites avec parkings compris.
- Un participant souligne l'importance de se renseigner sur les intérêts (subventionnement plus important) que pourrait représenter une zone inondable pour la parcelle prévue en espace vert le long du Geer.
- Il est suggéré de convier le Contrat rivière aux prochaines réunions sur le projet et les mentionner dans les partenaires dans la fiche-projet.

Fiche 1.8 : Aménagements de la traversée du cœur de village de Bergilers



Estimation globale du coût					Sources de financement	
Type d'aménagement	Unité	Prix unitaire (HTVA)	Superficie	Total (HTVA)	DR	Commune
Aménagement de convivialité à dominance minérale aux abords de l'école et de la crèche : aménagement d'une placette <u>traversante</u> , favorisation de la mobilité douce en élargissant les trottoirs, intégration de l'arrêt de bus, dépose-minute, plantation de certains arbres mis en jauge de la fiche 1.3, mobilier...	m²	170€ (hors coûts réseaux, égouttage et éclairage)	1500 m²	255.000 €		
Aménagement du carrefour en placette <u>traversante</u> (afin d'en faire un lieu de convivialité lors de la fête du village), rues <u>L. Maréchal</u> et de <u>Pousset</u>) : réfection des revêtements	m²	125€ (hors coûts réseaux, égouttage et éclairage)	750 m²	93.750 €		
Aménagement de deux entrées de village	forfait	30.000€	/	30.000 €		
SOUS-TOTAL HTVA				378.750€		
Frais d'études HTVA		10% du coût des travaux		37.875€		
TOTAL HTVA				416.625€		
TOTAL TVAC				504.116,25€	300.000€	204.116,25€

Questions-réponses :

- Une participant s'interroge sur le problème de vitesse mentionné dans la traversée, et souligne en effet l'importance d'aménager le croisement avec la rue de Pousset.
- La question est posée de savoir si les aménagements sont aussi prévus pour la mobilité douce : c'est prévu aussi.

La CLDR marque son accord à l'unanimité des membres présents l'activation de ces 3 fiches.

Suites pour les demandes de convention de ces fiches :

- Passage au Collège communal
- Réunion avec les pouvoirs subsidiaires (27 janvier)
- Rapport de l'administration pour la session d'avril ou octobre
- Retour de la Ministre

Aurélien précise que lors de la réunion avec les pouvoirs subsidiaires la semaine prochaine, il sera précisé par la Région wallonne les postes finançables et l'intervention possible (pourcentage de subsides selon le type d'espaces publics).

Selon le type d'informations complémentaires à apporter et les délais administratifs, il n'est pas encore possible de dire si les 3 projets pourront être introduits auprès de la Ministre pour la session d'approbation d'avril ou d'octobre 2022. Le Collège doit également se positionner par rapport à l'investissement communal projeté.

3. Rapport annuel

Laetitia informe le groupe que chaque année, la CLDR a la mission de réaliser un rapport annuel de l'année précédente et de le présenter au conseil communal pour qu'il soit rendu à la Région Wallonne pour le 31

mars. C'est une manière pour l'administration de vérifier l'état d'avancement de l'opération et également de s'assurer de la dynamique participative.

Ce travail n'avait pas encore été réalisé vu que la commune n'avait pas encore activé de demande de subsides. L'année 2021 sera la première année du rapport pour la Commune.

Les 3 tableaux de la première annexe mettent en avant les projets réalisés, les projets en cours et les projets en attente. Ils sont brièvement parcourus, la CLDR n'émet pas de remarque. Laetitia explique que ce rapport sert également de tableau de bord de la CLDR afin de suivre l'avancement des projets et faire un bilan des projets annuellement.

L'annexe 4 relative à la dynamique de la CLDR fait état des réunions réalisées durant l'année du rapport (2021) et du nombre de présences. Il n'y a pas de remarque.

Enfin, pour anticiper les prochaines activités de l'année, en plus du budget participatif et du suivi des projets en convention (espaces publics), il est proposé à la CLDR de mettre en avant les projets dans lesquels elle souhaiterait participer. Ce travail se fait sur une liste préétablie de projets en cours et en attente du PCDR où la CLDR et d'autres citoyens de la Commune pourraient être à la manœuvre.

Voici les 5 projets mis en avant (repris en gras):

- **1.6 Développement de promenades de loisirs et de découverte des villages et du patrimoine**
- 2.2 Actions propreté des eaux, des abords du Geer, des chemins de balades et des espaces publics
- **2.5 Inventaire et mise en valeur du petit patrimoine** (travail déjà réalisé sur les potales par Véronique, mais d'autres éléments du petit patrimoine sont à mettre en avant)
- **2.7 Sensibilisation des agriculteurs aux richesses de la commune** (*la question se pose de l'importance de cette action mais comment s'y prendre ? La commune rappelle l'action piquets à rapaces (Subsides BiodiverCité) et l'implication des agriculteurs dans ce projet à mettre en place*)
- **2.9 Organisation d'actions de sensibilisation aux déplacements à vélo** (*partenaires possibles : GAL, GRACQ, écoles*)
- **3.7 Accueil des nouveaux habitants**
- 3.10 Dynamisation des comités locaux et création d'un comité associatif et culturel Orétois
- 3.14 Sensibilisation des citoyens à l'utilisation rationnelle de l'énergie
- **Valorisation de l'Eglise de Bergilers**

Vu qu'il y a 5 projets proposés, Laetitia propose à chaque membre de mettre en avant son préféré.

Les projets 1.6 et 2.5 reçoivent une majorité de votes. Le groupe souligne l'importance de mener ces projets ensemble. En effet, pour mettre en valeur le patrimoine au travers de balades, il est nécessaire d'en faire d'abord l'inventaire.

4. Divers

Laetitia rappelle de rendre la fiche signalétique remplie pour compléter le Qui est Qui Book.

La prochaine réunion de la CLDR aura lieu en mars pour l'organisation pratique du budget participatif.

5. Clôture

La séance se clôture à 20h30. La présidente remercie l'assemblée pour leur participation et, à cette occasion, invite les membres à une prochaine sortie qui se veut conviviale : le dimanche 6 février à 10h00 pour la visite des bassins de décantation.

Mr Ory, qui sera notre guide, propose de faire la balade des décanteurs de Lens-sur-Geer suivie de la balade (optionnelle) de la réserve naturelle, chacune d'une durée de 1h. Les enfants sont les bienvenus.

Il est important de s'inscrire afin d'évaluer si 2 visites sont nécessaires à organiser.

Plusieurs membres s'engagent déjà sur leur participation. Une invitation spécifique sera envoyée afin de définir le nombre exact de participants.

Pour le secrétariat de la CLDR, Laetitia Urbanczyk et Aurélie Vandenberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous
au n° 019/58 93 26 ou par courriel : l.urbanczyk@frw.be*